

Conseil d'administration n°60 du 27 février 2026
Procès-verbal des échanges

Présents :

Ville de Toulouse

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt
Madame Nina Ochoa

État

Monsieur Frédéric Bourdin

Collège des personnels enseignants

Monsieur Hervé Ambal
Monsieur Yannick Callier
Monsieur Thierry Vosdey

Collège des personnels non enseignants

Madame Bettina Mellet
Monsieur Xavier Saint Cricq

Collège des étudiants

Lau Tran

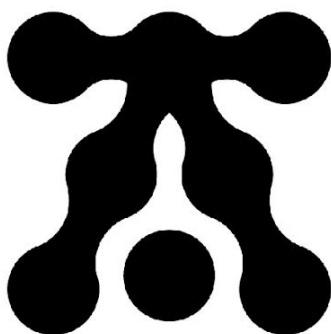
Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim
Madame Karina Cobo Dorado, Directrice par intérim du département de musique
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Laurence Gonzalez, Responsable administrative et financière,
rédactrice du procès-verbal
Madame Selena Gil-Bentaiba, Responsable gestion financière et comptable
Madame Laure de Mazerat, Directrice des ressources de la culture, Mairie de
Toulouse et Toulouse Métropole

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, pouvoir donné à Madame Nicole Yardeni
Monsieur Jean-Paul Bouche, pouvoir donné à Madame Nina Ochoa
Monsieur Marc Daniel, pouvoir donné à Monsieur Frédéric Bourdin
Monsieur Olivier Huz, pouvoir donné à Monsieur Yannick Callier
Monsieur Serge Provost, pouvoir donné à Monsieur Xavier Saint-Cricq
Madame Christine Sibran, pouvoir donné à Monsieur Thierry Vosdey
Madame Marie-Béatrice Angelé
Monsieur Gérard André
Monsieur Maxime Boyer
Monsieur Francis Grass
Monsieur Samir Hajje
Madame Amélie Papin
Monsieur Emmanuel Pidoux
Madame Agathe Roby
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat, gestion comptable
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général de la Culture, Mairie de Toulouse
et Toulouse Métropole

Madame Sophie Barousse, rédactrice du procès verbal



Madame la Présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 13h45.

Le quorum est atteint avec 13 présents et représentés.

L'arrivée de M. Bourdin à 14h30 porte le nombre de présents et représentés à 15.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Budget primitif 2026**

Alain Combres rappelle le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 février 2026 au cours duquel a été présentée la situation financière de l'exercice 2025 sans vision définitive de l'exercice dans la mesure où le compte financier unique – CFU - n'est pas établi à ce jour.

Le budget primitif présenté aujourd'hui aux membres du Conseil d'administration n'intègre donc pas l'excédent ou le déficit du CFU 2025.

En raison des élections municipales en mars 2026, les collèges de la Ville et de la Métropole seront renouvelés et il conviendra de procéder conséquemment à l'élection de la présidence de l'isdad. Aussi, le CFU sera voté lors le nouveau Conseil d'administration aux alentours d'avril-mai, avec la réaffectation du résultat. S'en suivra le vote d'une décision modificative qui portera sur des adaptations en dépenses et en recettes afin d'équilibrer le budget, dans la mesure où à ce jour, la participation et les subventions de l'Etat restent à confirmer ainsi que nos nouvelles ressources propres.

Alain Combres reprend les grandes lignes des dépenses de fonctionnement et d'investissement telles qu'elles ont été présentées aux membres du Conseil d'administration dans le budget prévisionnel.

Situation à l'issue de l'exercice 2025

Compte financier unique 2025 (CFU) non encore établi en raison du calendrier particulier de 2026.

Absence de vision définitive sur le niveau d'excédent ou de déficit et donc sur les reports de résultat de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur un budget primitif sans report du résultat 2025.

Le résultat 2025 sera intégré après adoption du CFU, affectation du résultat et adoption d'une décision modificative.

Recettes propres	530 768,00 €
Participation Ville de Toulouse	4 213 866,00 €
Participation Toulouse Métropole	72 000,00 €
Participation Etat	1 284 000,00 €
Subvention Etat	384 156,00 €
Erasmus	35 200,00 €
Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
Produits des cessations d'immobilisations	1 000,00 €
Reprise sur provisions	137 042,84 €

Quote-part des subventions transférées	4 997,86 €
---	------------

- Ville de Toulouse et Toulouse Métropole : subventions identiques à celles de 2025 ; (versement de 100% dès janvier 2026)
- Etat : hypothèse prudente d'une reconduction identique aux subventions 2025 Avec des incertitudes liées à l'adoption tardive du PLF, l'absence de conventions et des mesures nouvelles dont on ne connaît pas le caractère pérenne. (Compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers...)
- Des ressources propres qui tiennent compte de nouvelles prestations (formation danse pour l'EP Capitole) mais devraient encore progresser.

Charges de personnel	5 511 761,85 €
Charges à caractère général	656 330,54 €
Autres charges de gestion courante	241 654,76 €
Charges exceptionnelles	4 716,45 €
Provisions pour risques et charges	127 434,91 €
Dotations aux amortissements	136 132,19 €

Dépenses de fonctionnement : 6 678 030,70 €

- Un ajustement des dépenses du département Musique par rapport au Débat d'orientation budgétaire
- Un cadre de gestion prudent en début d'année, avec une possibilité d'évolution après l'examen d'une décision modificative en mai/juin prochain
- Maintien des effectifs avec les remplacements des départs à la retraite, des démissions et mutations
- Prise en compte de la hausse de 3% de la CNRACL et de 2% au titre du GVT
- Une réserve financière ramenée à 145 000 €
- Limitation des engagements nouveaux d'ampleur (absence de projet d'établissement) mais possibilité d'ajustements (renforts ponctuels, politique de santé des étudiants après évaluation des dispositifs...)
- Priorité à la continuité pédagogique & à la soutenabilité financière

Recettes d'investissement : 136 132,19 €

Amortissements des immobilisations	136 132,19 €
---	--------------

Des dépenses d'investissement qui doivent s'envisager dans un cadre pluriannuel mais qui permettront dès cette année de changer les ordinateurs de la salle 207 et de revoir le système wifi interne à l'établissement.

Hervé Ambal porte une question d'Olivier Huz qui souhaite avoir l'assurance que l'ensemble des contrats seront bien reconduits pour l'année 2026.

Oliver Huz souhaite s'abstenir car le budget présenté prévoit une baisse d'environ 500 000 euros.

Nicole Yardeni précise que pour elle s'abstenir équivaut à un manque de responsabilité.

Laurence Gonzalez précise que le budget 2026 ne peut pas être comparé à celui de 2025 dans la mesure où l'an passé, au moment du vote du budget primitif, le CFU était reporté dans le budget primitif présenté au vote, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Alain Combres précise que le vote de cette délibération se fait à la majorité simple des voix exprimées.

Bettina Mellet porte la parole d'Amélie Aribaud concernant la diminution de 1 000 € du budget du fonds ancien et de 500 € sur le budget achats de livres.

Laurence Gonzalez précise qu'elle a déjà informé Amélie Aribaud que des arbitrages doivent être fait afin qu'un budget puisse être voté en équilibre et qu'au moment de la réaffectation du résultat de l'exercice 2025, les demandes service par service pourront être revues.

Lau Tran demande quelles sont les conséquences d'un vote éventuellement négatif du budget primitif ?

Alain Combres explique qu'il y a alors la reprise du budget à hauteur de 1/12ème par mois sur la base du budget de 2025, mois par mois.

Yannick Callier demande comment le département musique peut récupérer la participation et les subventions fléchées « musique » octroyées par l'Etat qui vont aujourd'hui dans le pot commun de l'établissement. Il précise que la situation du département musique se dégrade d'année en année.

Nicole Yardeni précise que cette situation date probablement depuis 2011 et rappelle que les fonctions supports doivent également être prises en compte et rajoute que les subventions ou participations de l'Etat ne suffiraient pas à soutenir le département musique si ses seules recettes étaient celles fléchées. Elle dit néanmoins comprendre l'inquiétude mais il s'agit aussi d'augmenter les recettes propres.

Alain Combres fait remarquer le distinguo souhaité par les services de la Drac Occitanie entre « participations » et « subventions » qui paraissent dans les délibérations présentées ce jour au Conseil d'administration. Si l'Etat se doit d'assurer statutairement l'attribution de sa participation qu'en sera-t-il des subventions, en cas de forte baisse du budget du ministère de la Culture ? Il rappelle également le diagnostic posé dans son rapport d'avril 2025 concernant les ressources et les dépenses fléchées musique de 2020 à 2024 ; les charges spécifiques sont passées de 232 000€ en 2020, 396 000€ en 2023 et à 519 000€ en 2024, alors que les recettes ciblées musique ont évolué de 777 000€ en 2020, 817 000€ en 2021 et 781 000 en 2024. Globalement, l'excédent propre à la musique a fortement baissé sur la période.

Karina Cobo-Dorado précise, pour autant, que les étudiants ne bénéficient pas des travaux du 5 quai de la Daurade et il n'y a pas la possibilité d'y dispenser des cours dans la mesure où les lieux n'y sont pas adaptés.

Arrivée de M. Frédéric Bourdin à 14h30.

Frédéric Bourdin présente ses excuses pour son arrivée tardive et annonce une reconduction à 100 % de la participation de l'Etat ainsi que de certaines subventions notamment les crédits complémentaires et les crédits recherche.

Thierry Vosdey rebondit sur la question précédente afin de faire le parallèle avec le département danse et indique que les formateurs ont le sentiment de faire partie du même établissement mais de ne rien faire ensemble. Il revient sur le taux horaire des vacances qui n'a pas augmenté depuis 10 ans.

Marion Muzac précise que les subventions n'augmentent pas mais que le département évolue. La charge de travail du département danse pour les activités support a également beaucoup augmenté.

Alain Combres revient sur le souhait de la direction de demander à la prochaine présidence, dans le cadre de la décision modificative à venir, une augmentation du taux horaire des vacations pour les départements danse et musique.

Xavier Saint-Criq précise que le coût des services support serait très conséquent si les départements musique et danse devaient notamment acheter un camion, engager des agents en comptabilité, finances, informatique entre autres et prendre en charge les fluides ou les coûts informatiques.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 14

contre : 0

abstention : 1

Le budget primitif 2026 de l'isdat est adopté.

- **Demande participation de fonctionnement 2026 à la Ville de Toulouse**

La participation de la Ville de Toulouse est déjà versée pour l'exercice 2026. Il s'agit cependant de présenter la délibération correspondante.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Demande de participation de fonctionnement 2026 à Toulouse Métropole**

La participation de Toulouse Métropole est déjà versée pour l'exercice 2026. Il s'agit cependant de présenter la délibération correspondante.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Demande de participation de fonctionnement 2026 à l'Etat - DRAC Occitanie**

Alain Combres en présente le détail.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Demande de subventions au fonctionnement 2026 à l'Etat - DRAC Occitanie**

Alain Combres en présente le détail.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Ajustement des provisions pour risques et charges - budget primitif 2026**

Selena Bentaïba-Gil présente la délibération sur les ajustements des provisions pour risques et charges qui consiste à réajuster les provisions prévues sur l'exercice 2025 et qui concernaient les litiges, les détachements, les primes retraites, les allocations d'aide au retour à l'emploi.

Les provisions pour risques et charges seront amenées à être réévaluées également au moment du vote du budget supplémentaire.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Recours au procédé de fongibilité des crédits**

Laurence Gonzalez indique que cette délibération permettra de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre comme le prévoit la réglementation dans le cadre de la nomenclature M57.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

- **Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des étudiants de l'isdaT "Assocalypse"**

Alain Combres indique qu'il s'agit de la reconduction de la subvention à la même hauteur qu'en 2025.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 15

pour : 15

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée.

Les représentants du personnel n'ont pas présenté de questions diverses.

La présidente remercie l'ensemble du Conseil d'administration présent lors de ce dernier Conseil d'administration de la mandature et pour l'ensemble des échanges.

Madame la Présidente lève la séance à 15h00.